



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-122686>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-122686

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Marignane

Correspondant : LE DISSES Eric, Maire

Adresse : Hôtel de Ville, Cours Mirabeau - CS 40022, 13729 Marignane Cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0442311186

Courriel : correspondre@aws-france.fr

Adresse internet : <http://www.marignane.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marignane.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Réalisation, édition et livraison de l'agenda municipal de la ville de Marignane

Lieu de livraison : Mairie de Marignane, 13700 Marignane

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Il s'agit de l'impression et de la livraison d'agenda de bureau, entièrement financés par la publicité des annonceurs, selon les modalités prévues au cahier des charges. Lieu de livraison : Espace Saint Exupéry 13700 MARIGNANE

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : 1) A / Agenda de bureau -500 exemplaires -Format 20 x 27 cm -Couverture épaisse rembrodée, rigide, dos carré collé. -Intérieur : pages réservées à la municipalité en papier couché brillant ou mat 1) B / Agenda de poche -10 000 exemplaires -Format 9,5 x 17 cm -Couverture épaisse, rigide, dos carré collé. -Intérieur : pages réservées à la municipalité en papier couché brillant ou mat Le nombre d'agenda à fournir est ferme
Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du
marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 08/12/2025 à 12:00

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-027-FCS

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marignane.fr> Type de marché de Fournitures : Code NUTS : FRL04 Modalités d'ouverture des offres : Date: 08 déc. 2025 Lieu : Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : OUI Direction commande publique Marché périodique : OUI Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 22,24 rue Breteuil 13006 Marseille Tél : 0491134813 Fax : 0491811387 Mel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Signature électronique non obligatoire. Financement intégral sur les annonceurs. Re matérialisation de l'acte d'engagement pour donner lieu à signature manuscrite

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Direction commande publique

Coordonnées :

Courriel : dscp@ville-marignane.fr

Adresse internet : <http://www.marignane.fr>

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/11/2025